

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 045/2024

		Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
		Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
		Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
Nombre de conseillers			
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures	
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	2		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Budget annexe Assainissement - 966 : Durée d'amortissement de l'automate de la STEP et de subvention DETR allouée

La facture de l'automate a été réglée au fournisseur CERILEC pour le montant initial du devis soit 18 620 € HT. La subvention DETR allouée pour l'acquisition de ce matériel est de 5 586 €. Il convient de décider sur quelle durée amortir ces deux sommes. Conseil a été pris auprès de M. JARNO, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP et de M. BIEGLE du SIDEC, en charge du transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude. Selon l'instruction codificatrice de la Comptabilité Publique, un matériel spécifique d'exploitation s'amortit en 10 à 20 ans.

Monsieur le Maire présente l'impact sur le budget annexe dont la section de fonctionnement sera à équilibrer en fonction de la durée choisie : 10 ans : déséquilibre de 1 303,40 €/an, 15 ans : déséquilibre de 863,93 €/an, 20 ans : déséquilibre de 651,70 €/an.

Monsieur le Maire met donc au vote les 3 durées d'amortissement : 20 ans : 0 voix, 10 ans : 3 voix, 15 ans : 4 voix.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 4 voix Pour et 1 Abstention,

- **DÉCIDE** d'amortir l'automate sur 15 ans pour la somme de 18 620 € HT, soit une annuité de 1 241,38 € en 2025 puis de 1 241,33 € de 2026 à 2040,
- **DÉCIDE** d'amortir la subvention DETR sur 15 ans pour la somme de 5 586 € HT, soit une annuité de 372,40 € de 2025 à 2040.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-045_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 046/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Télési du Crêt – Saison 2024/2025 : Création du poste de perchman/perchwoman

Le recrutement du perchman pour la saison hivernale est à lancer. Avant de discuter de la création du poste, Monsieur le Maire présente le bilan de la saison 2023/2023 qui s'élève à 2 178 € de recettes pour 27 809,04 € de dépenses (dont 13 972 € de remboursement d'emprunt, 4 617 € de réparations, 2 302 € d'indemnités versées au perchman pour non fonctionnement), soit un résultat négatif de 25 631,04 €. Malgré la tendance lourde à un enneigement insuffisant pour permettre un fonctionnement sur la saison, ces dépenses sont pour une large part indépendantes du fonctionnement, et la commune se prépare donc à faire tourner le télési cet hiver.

Ce poste étant difficile à pourvoir, d'autres modèles de contrat ont été comparés mais aucun ne semble plus attractif ou économique dans l'absolu. Il est donc décidé de reconduire le recrutement sur le modèle des années antérieures. L'appel à candidatures se fera par voie d'affichage jusqu'au 12 novembre 2024.

Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix Pour,

- **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 18 décembre 2024 au 9 mars 2025 inclus, avec la possibilité de faire des avenants en fonction de l'enneigement. Cet agent assurera les fonctions de perchman/perchwoman,
- **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-046_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 047/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Télési du Crêt – Saison 2024/2025 : Tarifs des remontées mécaniques

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur et de renouveler l'opération promotionnelle pour les forfaits saisons.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **FIXE** les tarifs du télési pour la saison 2024/2025 comme suit :

Catégories	Tarifs
1/2 journée enfant	8,00 €
1/2 journée adulte	11,50 €
1h enfant	9,00 €
1h adulte	12,00 €
1 journée enfant	11,00 €
1 journée adulte	14,50 €
Cours 1h ESF	5,50 €
Forfait saison SIVOS et jeunes de La Pesse de -18 ans Promo jusqu'au 30/11/2024	53,00 €
Forfait saison hors SIVOS et jeunes hors La Pesse de -18 ans Promo jusqu'au 30/11/2024	62,00 €
Forfait saison adulte Promo jusqu'au 30/11/2024	75,00 €
Forfait saison SIVOS et jeunes de La Pesse de -18 ans	66,00 €
Forfait saison hors SIVOS et jeunes hors La Pesse de -18 ans	77,00 €
Forfait saison adulte	93,50 €
Pass Hebdo Vacances Enfant – 6 jours	49,00 €
Pass Hebdo Vacances Adulte – 6 jours	65,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-047_2024-DE

Le Maire,
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 048/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Déneigement – Saison 2024/2025 : Création du poste de déneigeur manuel

Comme les hivers précédents, il convient de recruter un déneigeur manuel en contrat saisonnier pour l'hiver 2024/2025.

Le poste est à pourvoir du 1er décembre 2024 au 31 mars 2025 (des avenants sont possibles selon l'enneigement).

L'agent assurera le déneigement et le salage des accès aux bâtiments publics, aux moloks, aux logements des bâtiments communaux, à l'école, à l'église, aux WC publics et aux bornes incendie inaccessibles aux engins de déneigement. Le matériel nécessaire est mis à disposition.

L'appel à candidatures se fera par voie d'affichage jusqu'au 12 novembre 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix Pour,

- **DÉCIDE** le recrutement d'un agent au poste de déneigeur manuel,
- **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle CI, au prorata des heures effectuées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

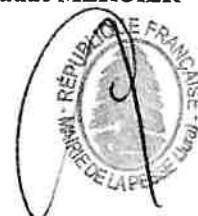
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29 OCT. 2024



ID : 039-213904139-20241007-048_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 049/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Déneigement – Saison 2024/2025 : Convention avec le prestataire privé AD-Meca

Le prestataire a transmis ses tarifs de déneigement pour la saison à venir.

Passage secteur l'Enquerne	24,83 € HT
Etrave	96,10 € HT
Fraisage	119,86 € HT

Le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **ACCEPTÉ** la convention de déneigement avec le prestataire privé AD-MECA aux tarifs énoncés,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-049_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 050/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	8	
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Déneigement – Saison 2024/2025 : Convention avec le prestataire privé Vivien BLANC multi-travaux

Pour mémoire, une convention de 3 ans a été signée en 2024 avec le prestataire. Quelques échanges de secteurs ont été faits avec l'employé communal pour organiser des tournées cohérentes sur le territoire.

Par ailleurs, les tarifs sont révisés chaque année :

Tarifs	Immobilisation engins et personnel	503,05 € HT/mois
	Etrave	100,61 € HT/h
	Fraisage	110,67 € HT/h
	Salage	16,10 €/km
Tarifs par secteur	Lotissement Sur la Semine	58,35 € HT
	Chemin du Coinchet, Impasse des Quartiers, Parking du Berbouiller, Montée des Cruzes	29,18 € HT
	Délaissé des Darappes	12,07 € HT
	Délaissé de l'Embossieux	17,10 € HT
	Impasse des Faubourgs, Chemin de La Bûne	21,13 € HT
	Parking des Mushers	50,31 € HT

Le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **ACCEPTE** les tarifs réactualisés du prestataire privé Vivien BLANC multi-travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-050_2024-DE

Le Maire,
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 051/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	8	
- absents	2	
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD		
Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour		
OBJET : <u>Projet Hameau léger</u> : Engagement de la 2ème phase de l'étude		

Le COPIL s'est réuni le 26 septembre dernier pour la restitution de l'étude de faisabilité réalisée par l'association Hameaux Légers, en présence de Mme Sophie LHEUREUX et M. Maxime BACHETTI, chargés de mission au PNR du Haut-Jura, de M. Philippe PASSOT, vice-président et M. Gérard HUSSON, instructeur au service ADS de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Premièrement, Monsieur le Maire informe que les démarches d'acquisitions foncières sont encore en cours, avec des engagements du Conseil départemental et de certains propriétaires privés.

Le bilan de l'étude de faisabilité est positif, la procédure de modification du PLU en cours permettra de sécuriser le projet, les manifestations d'intérêt sont très nombreuses. Le projet est conçu pour 12 emplacements avec un bâtiment collectif porté par le collectif, un appel à projets collectifs pourra donc être lancé au début de l'hiver. Les premiers échanges avec les différents services et les premières simulations budgétaires permettent d'envisager l'amortissement des coûts d'aménagements par les loyers sur une période de 25 ans, avec un loyer dû par l'association correspondant aux moyennes visées par l'association hameaux légers (de 100 à 200€/mois/emplacement). La viabilisation, le mode d'assainissement, les équipements impactant les coûts du projet seront ajustés selon les besoins et capacités du collectif qui sera retenu. En matière de financement, M. JARNO, CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) confirme que la commune a un fonds de roulement suffisant pour permettre le choix entre l'emprunt ou l'autofinancement. Celui-ci sera fait en fonction du deuxième projet mené par la commune, le projet Centre Village.

Certains élus s'interrogent sur les risques financiers pour la commune en cas de vacance de certains emplacements ou de dissolution anticipée de l'association d'habitants. L'accompagnement de l'association Hameaux légers vise à limiter ces risques, en aidant le collectif à structurer sa gouvernance dès le démarrage, et la commune à ajuster les investissements aux besoins et à la demande. En cas de rupture de bail, la commune restera propriétaire du terrain et des aménagements, ce modèle n'est donc pas fondamentalement plus risqué que celui des aménagements de lotissements communaux.

Le planning prévoit un appel à candidatures en décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-051_2024-DE



Le devis de l'accompagnement Hameaux légers a été réactualisé avec une nouvelle ventilation entre les phases 2 et 3 pour un coût total inchangé de 37 770 € HT :

- | | |
|--|-------------|
| - Phase 1 – Etude pré-opérationnelle terminée : | 9 210 € HT |
| - Phase 2 – Appel à projets : | 10 640 € HT |
| - Phase 3 – Assistance aux maîtrises d'ouvrage : | 17 920 € HT |

Une demande de financements sera faite au PNR du Haut-Jura pour la phase 3.

Monsieur le Maire demande aux élus d'engager l'ouverture de la phase 2.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec 8 voix Pour

- **PREND ACTE** de la restitution de l'étude de faisabilité correspondant à la Phase 1 de la convention d'accompagnement,
- **DÉCIDE** de créer un éco-hameau d'habitats réversibles sur les parcelles B1059, B1058, B1064 et B1096, ainsi que sur des parcelles attenantes en cours de division et de lancer un appel à projets pour sélectionner le groupe d'habitants porteurs du projet,
- **MANDATE** l'association Hameaux Légers pour mener à bien la Phase 2 (appel à projets) telle que prévue dans la convention d'accompagnement pour un montant de 10 640 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans l'objectif de rendre le projet le plus accessible possible sur le plan financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sous réserve que l'appel à projets soit concluant, et dans l'objectif d'offrir de la visibilité aux candidats, le conseil municipal affirme sa volonté :

- de louer les parcelles susmentionnées par un bail emphytéotique de 99 ans avec la structure juridique représentant le collectif d'habitants sélectionné,
- de proposer, grâce à l'assistance de l'association Hameaux légers, un accompagnement des futurs habitants dans une logique d'habitat participatif,
- de subordonner la réalisation du projet au respect d'une charte architecturale et paysagère destinée à garantir la bonne intégration du hameau léger dans son environnement proche,
- de prendre en charge les dépenses liées à l'aménagement du terrain (études, terrassement, voirie, réseaux, divers). Le programme définitif sera élaboré en concertation avec le collectif d'habitant sélectionné.
- d'amortir les investissements réalisés par la commune sur 25 années (après déduction des subventions) et de les répercuter dans le loyer du bail emphytéotique, afin que l'opération soit à terme financièrement neutre pour la commune. Il est précisé que les frais d'entretiens éventuels ainsi que les taxes foncières seront à la charge des habitants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude **MERCIER**



Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-051_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS		N° 052/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL		
Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Lundi 7 octobre 2024 Lundi 30 septembre 2024 Vendredi 18 octobre 2024
- en exercice - présents - votants - absents - exclus	10 8 8 2 0	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD		
Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour		
OBJET : Etude projet Centre Village – Approbation de la phase APD (Avant-Projet Définitif)		

Une réunion de présentation de la phase APD s'est tenue le 20 septembre dernier en présence également de Mme Maud BOTTAGISI, Directrice de l'Office de tourisme Haut Jura Saint Claude.

L'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) a pu proposer un nouveau projet, dans le même esprit que celui présenté à la phase APS (Avant-Projet Sommaire), en respectant l'enveloppe de départ. Le projet est dorénavant chiffré à 1 043 900 € HT. Des économies ont été faites par la réduction de surface de la salle polyvalente, la suppression de la paroi mobile, le choix des matériaux de toiture et les aménagements extérieurs. La partie Office du Tourisme a été augmentée à sa demande, ce qui changera la répartition financière du projet (environ 70% commune et 30% CCHJSC).

Le projet est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux. L'orientation du bâtiment est pensée pour optimiser les entrées de lumière, le recul par rapport à la route crée un espace piéton agrandi. L'installation de panneaux solaires en toiture n'est pas possible de par la réglementation des ERP et les normes techniques applicables à plus de 1100 m d'altitude. Le bâtiment aura une très haute performance énergétique permettant d'envisager un montant de charges de fonctionnement tous usages à 4 000 € l'année sur l'ensemble du bâtiment. Une structure béton-bois pour la charpente prend en compte le poids de la neige. Le chauffage est assuré par une base électrique dans le plancher garantissant le hors-gel et des poêles à granulés seront installés (1 dans la salle polyvalente, 1 dans la partie office du tourisme). Les menuiseries extérieures en aluminium sont prévues en triple vitrage. La salle polyvalente est calculée pour 128 places assises avec un office de réchauffage et un coin bar.

La mise à disposition de bois communal ne semble plus pertinente dans la mesure où le volume de bois massif nécessaire est relativement faible. Il sera toutefois proposé au titulaire du lot Charpentes de travailler avec cette ressource locale. Un emplacement de food-truck ou autre structure éphémère est prévu sur le devant du bâtiment. Les aménagements extérieurs sont onéreux mais intègrent le besoin d'espaces jeux pour enfants et la volonté de la commune de créer des espaces de rencontre, de détente dans un cadre naturel, arboré et varié avec la récupération des eaux de pluie dans des noues pour agrémenter un jardin de pluie, un salon de lecture en vis-à-vis du point lecture, un verger de graines, une aire pour jeux collectifs, etc...

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29 OCT. 2024
ID : 039-213904139-20241007-052_2024-DE

Au niveau financement, Monsieur le Maire confirme que la DETR pourra être sollicitée pour ce nouveau projet de territoire dimensionné aux besoins du village. Le Département a également confirmé son soutien. La Région oriente la commune vers la sollicitation de Fonds Européens. L'Agence de l'Eau amènerait également un financement pour les aménagements extérieurs. Une réunion est prévue le 9 octobre avec la Communauté de Communes pour valider son engagement pour la continuation du projet.

La MOE conseille d'inclure la démolition du bâtiment Relais des Skieurs dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Celui-ci sera publié en novembre pour permettre un délai long de candidatures. La démolition se ferait fin mars pour un démarrage des travaux en avril.

D'après ces informations, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **VALIDE** l'APD (Avant-Projet Définitif) de l'étude du projet Centre Village tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE), groupement EFFICIENCE Architectures.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29 OCT. 2024

ID : 039-213904139-20241007-052_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 053/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : CPIE du Haut-Jura : Lancement du projet « Forêt comestible »

Dans le cadre du dispositif « Mon territoire en transition » porté par le CPIE du Haut-Jura, le groupe « La Pesse dans 20 ans » a présenté le projet de « Forêt comestible ». Cet espace public planté d'une grande diversité d'espèces et de strates (imitant les dynamiques forestières) se conçoit comme un espace de détente, de partage d'activités sociales et d'expérimentations tournées vers notre adaptation au changement climatique. Celui-ci trouverait sa place sur les terrains derrière le bâtiment Mairie/Ecole et sur la frange nord du parking d'Azimut, afin de disposer d'un espace varié et évolutif selon les implications des habitant·e·s

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **CONFIRME** sa volonté de mettre en place le projet « Forêt comestible » défini lors de l'accompagnement du dispositif « Mon territoire en transition » du CPIE du Haut-Jura,
- **CONFIRME** l'inscription de crédits pour un montant de 6 000 € de reste à charge au budget 2025,
- **AUTORISE** le CPIE du Haut-Jura à rechercher des financements pour le compte de la commune de La Pesse,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29 OCT. 2024

ID : 039-213904139-20241007-053_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 054/2024

	Séance du :	Lundi 7 octobre 2024
	Date de convocation :	Lundi 30 septembre 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 18 octobre 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Absents excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 8 voix Pour

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public : Food-truck Sophie LE PAVOUX

Comme l'an dernier, Sophie LE PAVOUX demande l'autorisation d'installer un food-truck devant le bâtiment Relais des Skieurs pendant la saison hivernale (2 semaines pour les vacances de Noël, les week-ends de janvier, 4 semaines des vacances d'Hiver).

Les élus souhaitent que le montant soit réévalué en tenant compte des charges d'électricité et de prêt de mobilier.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 100 € par mois, disant que chaque mois commencé est dû.

Monsieur le Maire rencontrera le demandeur pour l'en informer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le **30 OCT. 2024**

ID : 039-213904139-20241007-054_2024-DE